

## Centres d'orientation familiale et refuges pour les femmes

### Organisation

Femmes pour les Femmes Afghanes (en anglais : Women for Afghan Women)

### Pays

Afghanistan

### Provinces

Kabul, Balkh, Saripul, Nangarhar, Badakhshan, Faryab, Kunduz, Kapisa, Takhar, Herat, Samangan, Jawzjan, and Kunar

### Durée du programme

En cours

## 1. Aperçu du projet

« Women for Afghan Women » travaille sur la question du mariage des enfants en Afghanistan à travers la mise à disposition de centres d'orientation familiale et de refuges. Les femmes et les filles affectées par cette pratique sont orientées vers l'organisation afin de recevoir des services d'aide juridique, de conseil et de médiation. Celles qui sont en sérieux danger ou n'ont nulle part où vivre sont orientées vers un centre d'hébergement sûr et confidentiel.

## 2. Quels sont le(s) effet(s) attendus tel(s) qu'identifié(s) dans la Théorie du Changement de Filles, Pas Epouses?

- Les filles sont de plus en plus conscientes de leurs droits.
- Amélioration de l'accès des filles mariées et non mariées à la santé, à l'éducation, et au soutien économique et juridique.
- Amélioration de l'accès à une éducation formelle et non formelle sûre et de qualité pour les filles.
- Les familles, les communautés et les jeunes sont de plus en plus conscients de l'impact néfaste du mariage des enfants et des alternatives disponibles.

### 3. Quelles sont les principales activités du projet ?

« Women for Afghan Women » œuvre pour le changement en fournissant aux filles, aux femmes, aux familles et aux communautés, le soutien et les services suivants:

- **Soutien juridique.** Les filles qui ont survécu au mariage des enfants ou qui sont à risque de devenir des épouses peuvent accéder à un soutien juridique afin d'être assistées dans l'annulation de leur mariage ou dans l'obtention d'un divorce par le biais du système judiciaire afghan. Cette aide juridique accessible via les centres d'orientation familiale permet aux filles de soumettre leur cas aux tribunaux et contribue ainsi à la protection de leurs droits et au renforcement du système judiciaire par le biais de l'application de la loi.
- **Logements et refuges sûrs.** Les filles qui ont survécu au mariage des enfants ou qui risquent d'être mariées ont souvent besoin d'un logement sûr et d'un accès à des services de protection. Les filles sont orientées vers les refuges de « Women for Afghan Women » si leur vie est en danger ou si elles n'ont nulle part où aller lorsque leur cas est en cours d'examen. Les clientes qui ont besoin d'un logement à long terme sont référées à une maison de transition ou à un Programme auprès du Centre d'appui à l'enfance. En plus d'un logement sûr, les filles et les jeunes femmes reçoivent des repas nutritifs, des soins médicaux et psychologiques, et ont accès à des opportunités d'éducation.
- **Services de médiation familiale.** Les familles des jeunes filles qui ont été ou risquent d'être mariées alors qu'elles sont enfants peuvent assister aux services de médiation par l'intermédiaire des centres d'orientation familiale de « Women for Afghan Women ». Au cours de ces séances les familles sont informées sur les droits des filles et sur les conséquences négatives que le mariage des enfants peut avoir sur leurs filles et sur leur famille. La médiation soutient les familles dans le processus difficile d'annulation des fiançailles ou du divorce de leur fille.
- **Séances de sensibilisation communautaire.** Ces séances visent à sensibiliser le grand public et les acteurs influents dans le domaine des droits des femmes et des filles. Ces séances visent à transformer les attitudes culturelles concernant les pratiques néfastes comme le mariage des enfants. « Women for Afghan Women » espère par cela que les familles et la communauté au sens large puissent devenir des défenseurs actifs du changement.
- **Les filles, les femmes et leurs familles sont orientés vers les centres d'orientation familiale et les refuges de « Women for Afghan Women » par des divers canaux,** y compris : la police, les ministères gouvernementaux (tels que le Ministère des Affaires de la femme), les médecins et les établissements de santé, les membres de la famille et les tribunaux. « Women for Afghan Women » a établi de solides relations intersectorielles avec les organismes gouvernementaux concernés, les médias et avec la société civile afin de s'assurer que les victimes de violations des droits humains, y compris les filles actuellement mariées ou risquant de l'être, soient orientées vers des services de soutien.

---

### 4. Le projet a-t-il été évalué ?

Les centres d'orientation familiale et les refuges de « Women for Afghan Women » ont fait l'objet d'un suivi en interne mais aussi par le Ministère des Affaires de la femme et par de nombreux bailleurs de fonds.

- Des centaines de femmes et de filles reçoivent quotidiennement les services de « Women for Afghan Women ».
- À ce jour, « Women for Afghan Women » a fourni des services à plus de 21 000 femmes et enfants, et a formé plus de 280 000 hommes et femmes sur les droits des femmes.
- Pendant la seule année de 2015, « Women for Afghan Women » a fourni des services à 4 040 femmes et enfants, permettant ainsi de sauver des vies, et a formés 35 141 hommes et femmes sur les droits des femmes.

## 5. Quels sont les principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre du projet ? Comment sont-ils surmontés?

- **Défis culturels** : des attitudes culturelles persistantes qui tolèrent la violence à l'égard des femmes et des filles sont le plus grand défi pour la mise en œuvre de ce travail. Par exemple, certains représentants du gouvernement, des anciens au sein des communautés et des personnalités éminentes des médias ont publiquement condamné le travail des refuges pour les femmes. Dans la plupart des provinces où « Women for Afghan Women » exercent ses activités, les membres du personnel ont été menacés par des membres de la famille des clientes affirmant que le travail de l'organisation était culturellement inapproprié. Bien qu'il y ait eu un changement positif et significatif dans l'attitude du public et dans la perception à l'égard des droits des femmes et des filles depuis que le premier centre d'orientation familiale a ouvert ses portes en 2007, les attitudes conservatrices restent un obstacle. Pour relever ces défis, il est nécessaire de sensibiliser le public par le biais de formations communautaires, de séances de médiation avec les familles et de continuer à travailler avec les dirigeants gouvernementaux, les mollahs locaux, les aînés au sein de la communauté et d'autres partenaires clés afin de transformer et de changer les attitudes.
- **Sécurité** : la sécurité a été un défi majeur dans la mise en œuvre de ce travail. En Octobre 2015, les talibans ont envahi la province de Kunduz. Pendant l'attaque, ils ont pillé et cambriolé les centres et les refuges de « Women for Afghan Women », ils ont téléphoné aux membres du personnel pour les menacer et les harceler et ont mis le feu à un centre d'hébergement. « Women for Afghan Women » a rapidement réagi en évacuant le personnel et les clientes de la province avant que les talibans n'arrivent dans les centres et les refuges. Bien que le personnel et les clientes n'aient pas été blessés, l'incident de Kunduz souligne la nature précaire de ce travail. En outre, dans les provinces à travers le pays, les mesures
- **Loi** : l'Afghanistan n'a pas encore établi de système judiciaire robuste qui condamne la violence à l'égard des femmes et les filles. Le système reste réactionnaire et l'impunité pour les crimes contre les femmes et les filles est omniprésente. Le renforcement de la loi est essentiel pour mettre fin au mariage des enfants.

---

## 6. Quels sont les principaux facteurs de succès du projet?

- **Les partenariats** : les partenariats avec les institutions gouvernementales locales et nationales et avec la police locale ont contribué à garantir que les filles qui ont été mariées lorsqu'elles étaient enfants ou qui risquent de l'être soient référées et puissent obtenir le soutien et les services nécessaires. « Women for Afghan Women » travaille en étroite collaboration avec le Ministère des Affaires de la femme et avec les départements provinciaux, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Santé et avec d'autres agences pour trouver des solutions aux divers cas et fournir des services de soutien à ses clients. En outre, les solides partenariats avec les ministères aident à les tenir au courant des différents types de cas et des défis auxquels les femmes et les filles sont confrontées ; ces informations contribuent à orienter les politiques et les lois.
- **Les structures juridiques** : en 2009, le président Karzaï a émis un décret présidentiel pour adopter une loi portant sur l'élimination des violences faites aux femmes (EVAW). Cette législation novatrice criminalise de nombreuses formes de violence, y compris le mariage des enfants, le mariage forcé, la vente et l'achat de femmes aux fins ou sous prétexte d'un mariage, la pratique de ba'ad qui consiste à donner une jeune fille ou une femme pour régler un différend, l'auto-immolation forcée et 17 autres actes de violence, y compris le viol. La loi précise également la peine encourue pour les auteurs. Bien que pas encore adoptée par le parlement afghan - principalement en raison de législateurs conservateurs qui soutiennent que la loi sur l'élimination des violences faites aux femmes est contre l'Islam - le décret est en train de changer lentement les normes juridiques au niveau de l'appareil judiciaire et joue un rôle important pour que les femmes et les filles puissent accéder à leurs droits. Par exemple, en Octobre 2014, des avocats ont évoqué ce projet de loi dans le cas d'une fillette de 10 ans qui a été violée par un mollah de grande renommée dans la province de Kunduz. De ce fait, le tribunal a prononcé un verdict historique, il a ordonné l'emprisonnement du mollah pour 20 ans.

- **Obtenir l'appui de la communauté** : un climat de confiance au sein des communautés a également été essentiel à la réussite de ce travail. Plus les gens en savent sur les droits des femmes et des filles, plus ils orientent leurs soeurs, leurs filles et leurs voisines vers « Women for Afghan Women » pour qu'elles bénéficient des services et pour mettre fin au mariage des enfants.
- 

## 7. Que conseilleriez-vous aux organisations de la société civile souhaitant mettre en œuvre un projet similaire ?

1. **Embauchez des personnes locales.** Elles connaissent leurs communautés, savent où sont les limites et quelle vitesse adopter pour encourager le changement. Toutes les femmes employées par « Women for Afghan Women », il y en a plus de 600, viennent des communautés locales dans chaque province. Le recrutement de personnes qui connaissent les besoins et les désirs de leur communauté a contribué à établir la confiance, à bénéficier de l'appui de la communauté et à déclencher le changement.
  2. **Assurez-vous que les hommes et les garçons fassent partie de la solution.** L'éducation et l'autonomisation des hommes et des garçons, pour leur faire comprendre que les droits des femmes sont des droits humains, forment une partie importante de l'évolution des attitudes et des comportements. « Women for Afghan Women » réalise cela grâce aux formations et à la sensibilisation au sein des communautés et des écoles. En 2016, un mouvement d'hommes sera lancé. Celui-ci vise à faire en sorte que plus de garçons et d'hommes s'engagent sur les questions relatives aux droits des femmes afin qu'ils puissent apprendre à plaider pour le changement.
  3. **Formez les clientes à devenir des agents de changement.** « Women for Afghan Women » concrétise cela au travers des cours d'autonomisation qui sont dispensés à toutes les clientes dans les refuges, ainsi que par la sensibilisation dans les écoles et dans les communautés locales.
- 

Pour en savoir plus sur le travail de « Women for Afghan Women », visitez leur [site internet](#).